Présentation

Le présent code de vie se veut simple et épuré. Divisé en trois sections (valeurs, règles, comportements attendus), il vise à rendre claires les raisons d'être des attitudes bienvenues des élèves. Ainsi:

- Valeur
  Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe
- Règle
  Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée
- Comportements attendus
  Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée

Application

Le présent code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, et ce, dès que l'élève participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre organisée par l'école. Il s'applique pendant les périodes de récréations et de dîner ainsi qu'au service de garde.

*Selon les besoins particuliers, certains élèves peuvent bénéficier d'un plan d'intervention, d'action ou comportemental, qui leur est propre.

NOTRE CODE DE VIE

NOS VALEURS

1 Bienveillance
Règle: Je suis bienveillant avec les gens et dans mon environnement

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je suis à l'écoute des autres
- Je suis poli dans mes gestes et mes paroles
- J'accueil les différences

2 Collaboration
Règle: je collabore avec tous (enfants, adultes)

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je fais ma part du travail
- Je partage mes idées
- J'accepte celle des autres

3 Persévérance
Règle: Je persévère dans tout ce que j'entreprends

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je termine le travail demandé
- Je m'implique activement dans mes apprentissages
- Je demeure disponible et positif à apprendre

Élève Responsable de respecter le code de vie

Valeur: Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe.

Règle: Formule qui explique ce qui doit être faire dans une situation donnée.

Comportement attendu: Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée.

MISSION DU CODE DE VIE

MEMBRE DU PERSONNEL

INSTRUIRE: offrir un enseignement de qualité

SOCIALISER: apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble

QUALIFIER: les préparer à la vie en société

+

Être dans un esprit de bienveillance

Être défenseur des droits et des devoirs de chaque élève

Être responsable de l'enseignement et de la gestion du code de vie

Intervenir

NOTRE PRIORITÉ DANS LES APPRENTISSAGES

Améliorer les compétences en français lecture au 1er et 2e cycle.

Améliorer les compétences en français écriture au 3e cycle

NOTRE PRIORITÉ DU MIEUX-ÊTRE

Stress et anxiété: Réduire les manifestations de stress et d'anxiété chez les élèves.

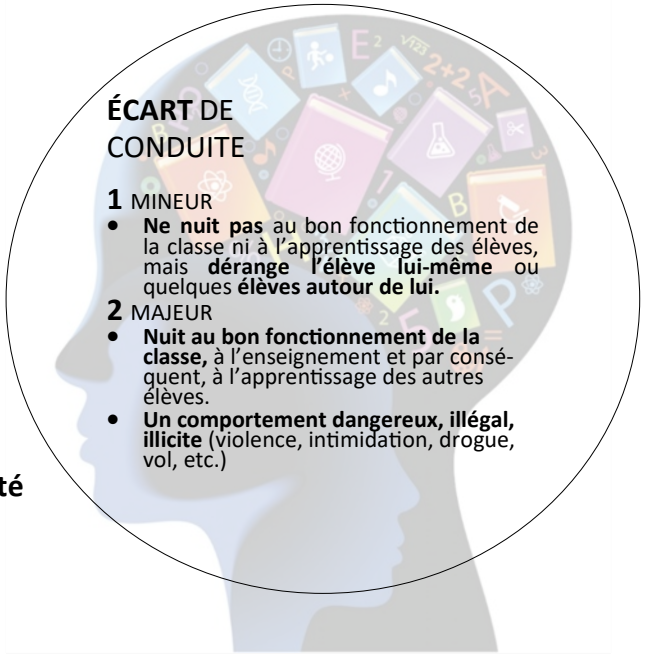

ÉCART DE CONDUITE

1 MINEUR

- **Ne nuit pas** au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais **dérange l'élève lui-même** ou quelques **élèves autour de lui.**

2 MAJEUR

- **Nuit au bon fonctionnement de la classe,** à l'enseignement et par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves.
- **Un comportement dangereux, illégal, illicite** (violence, intimidation, drogue, vol, etc.)

Version révisée en janvier 2025

Écarts de conduite[1]

Écart de conduite mineur

Un écart de conduite **mineur** est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui:

- Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves;
- Mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

Écart de conduite majeur

Un écart de conduite **majeur** est soit:

- Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement de l'enseignant et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves;
- Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.)
- Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

Échelle des niveaux d'intervention

Écarts de conduite mineurs	Écarts de conduite majeurs	
Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Règles de vie non respectées qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres	Comportements qui nuisent à l'ordre général (voir annexe : violence et intimidation)	Comportements qui blessent ou illégaux
J'accepte l'intervention de tout adulte quel que soit son rôle dans l'école Je circule et je joue de façon sécuritaire Je règle mes conflits de façon pacifique Je garde mon environnement propre Je respecte les règles du jeu Je respecte le code vestimentaire Je travaille sur ma relation avec les autres —> J'entretiens des relations positives avec les autres Je laisse jouets, friandises ou autres objets non pertinents à la maison J'entre au son de la cloche à la fin des récréations Je m'assure d'avoir l'autorisation avant de faire des câlins Je respecte l'heure d'arrivée sur la cour d'école et en classe.	Bousculade, tiraillement, jambette, plaquage, poussée Bavardage inutile ou excessif Refus de travailler Langage inapproprié Ne pas avoir son matériel de façon répétitive Impolitesse, crier des noms Geste vulgaire, irrespectueux, insolent (cracher, « doigt d'honneur », etc.) Habillement inadéquat Non-respect des heures d'arrivée sur la cour de l'école et en classe Non-respect des limites de la cour d'école Non-respect du matériel ou de l'environnement Possession d'objets non autorisés à l'école (friandises, jouet personnel, appareil électronique ou téléguidé, cellulaire, montre intelligente, etc.); Perturbation lors des déplacements Désorganisation Utilisation inadéquate du matériel informatique Non respect de l'intimité des autres	Bataille, agression physique Inciter un autre élève à transgresser une règle Désorganisation majeure Refus d'obéir ou impolitesse grave provoquant une situation de crise ou une désorganisation volontaire Fugue Geste et propos vulgaire ou à connotation sexuelle compromettant l'intégrité d'une personne Geste et propos vulgaire liés à la couleur ou à l'origine ethnique ou nationale d'une personne Intimidation, menace, extorsion, chantage Harcèlement répétitif (verbal ou physique) ou rejet Fraude, vol, vandalisme Possession ou utilisation d'un objet à des fins dangereuses Possession, consommation ou trafic de tabac ou drogue, autres
Les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions différenciées deviennent des comportements de NIVEAU 2	Si ces comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de NIVEAU 3	

Échelle des niveaux d'intervention

Écarts de conduite mineurs	Écarts de conduite majeurs	
Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Les interventions peuvent être :	**Les interventions peuvent être :**	**Les interventions peuvent être :**
Contrôle par la proximité Directives par signaux non-verbaux Ignorer/porter attention/renforcer Changer de place Limitation de l'usage du matériel Humour Renforcer le comportement positif des pairs Rediriger Limiter le droit de parole Redire les attentes Aider l'élève à débuter ou à poursuivre la tâche Adapter la tâche Ré-enseigner Donner des choix Montre-moi 5 élèves… Rencontre avec l'élève Appel/courriel aux parents Commentaire au SOI Discussion avec le tuteur Contrat d'engagement avec un ou deux objectifs réalistes Rencontre avec l'élève, un intervenant et l'enseignant	Retrait temporaire de la classe Réflexion Rencontre avec le tuteur Rencontre avec les parents Rencontre avec les intervenants appropriés de l'école (psychoéducatrice/T.E.S./ conseillère d'orientation) Rencontre avec la direction Référence à un intervenant pour un suivi comportemental Mise en place d'un plan d'action comportemental Feuille de motivation Rencontre de médiation Contrat d'engagement Suspension à l'interne	Suspension à l'interne Suspension à l'externe Contrat d'engagement Rencontre avec les parents et la direction Référence aux services à l'externe (agente sociocommunautaire, police, travailleur social, DPJ, etc.) Plan d'intervention Protocole d'intervention
Les conséquences logiques peuvent être :	**Les conséquences logiques peuvent être :**	**Les conséquences logiques peuvent être :**
Geste réparateur Reprise de temps Reprise du travail Perte de privilège Réflexion Confiscation Etc.	Geste réparateur (ex : lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.) Restrictions Perte de privilège Remboursement Travaux communautaires Etc.	Toutes les conséquences du niveau 2 Dossier mis à l'étude Expulsion de l'école